

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Avenue Dapples : « Rue ludique » ou hypocrite ?
Initiant-e(-s) : Anouck Saugy

Améliorer la sécurité aux abords du Collège de Montriond tout en y amenant de la convivialité, tel est l'objectif affiché par la Municipalité avec son nouveau projet pilote sur l'Avenue Dapples.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du nouveau concept « Rues aux écoles » qui souhaite transformer les rues autour des écoles en espaces sécurisés et ludiques pour les enfants.

Cependant, le choix du Collège de Montriond et de l'Avenue Dapples comme premier terrain d'essai soulève des questions. Avec une cour de récréation d'une taille plus que confortable, pourquoi est-il nécessaire de faire jouer les enfants sur la route ?

Ce projet pilote, participatif sur le papier, laisse le Groupe PLR sceptique quant aux réelles intentions derrière cette démarche.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Pour quelles raisons le Collège de Montriond a-t-il été choisi comme projet pilote ?
- 2) La Municipalité peut-elle nous indiquer si un test éphémère a été réalisé en amont du lancement de la démarche ? Si oui, quels en ont été les résultats ?
- 3) En amont de la réalisation de la démarche participative, la Municipalité peut-elle nous indiquer concrètement (peut-être avec une image de synthèse) ce qu'elle compte faire sur ce tronçon de l'Avenue Dapples qui sera, selon notre compréhension, définitivement fermé à la circulation ?
- 4) Comment la Municipalité prévoit-elle de mettre en place cette démarche participative ?
- 5) A quelle date l'entrée en vigueur du projet pilote est-elle prévue ?
- 6) Quelle est la durée envisagée du projet pilote ?
- 7) Sur quels critères la Municipalité compte-t-elle évaluer le succès du projet pilote ?
- 8) La Municipalité prévoit-elle des sessions de rétroaction après la mise en œuvre du projet pour ajuster les mesures si nécessaires ?
- 10) Pour quelles raisons, la Municipalité a-t-elle choisi uniquement le tronçon entre l'Avenue de Milan et la Rue du Crêt, plutôt que l'ensemble de la zone 30 actuelle jusqu'à l'Avenue William-Fraisse ?
- 11) Quel est le budget alloué à ce projet pilote, et comment sera-t-il financé ?
- 12) La Municipalité envisage-t-elle d'autres mesures (par exemple, l'aménagement de pistes cyclables) en parallèle avec ce projet ?
- 13) Comment la Municipalité anticipe-t-elle l'impact de ce projet sur les circulation dans les zones environnantes ?

Conseil communal de Lausanne

14) Combien de places de parc la Municipalité compte-elle supprimer dans le cadre de ce projet ?

15) Finalement, quels autres collèges la Ville a-t-elle identifié pour « Rues aux écoles » ?

Lausanne, le 29 octobre 2024



Signataire(s) :

Anouck Saugy